



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIGAR

Siège : Hôtel de Ville de Rennes

Séance du mercredi 24 juin 2026

La séance est ouverte à 13h45 sous la présidence de M. NADESAN

Sont présents

- M. NADESAN, Conseiller Municipal de la Ville de Rennes (Président)
- M. TILLON, Conseiller Municipal de la commune de L'Hermitage
- M. BROSSARD, Conseiller Municipal de la Ville de Rennes
- M. AMAD, Conseiller Municipal de la Ville de Saint Jacques de la Lande
- M. LANGLOIS, Conseiller Municipal de la Chapelle des Fougeretz
- M. GROSEIL Matthieu, Conseiller Municipal de la Ville de Rennes (suppléant) – Jusqu'à 14h30

Pouvoir :

Absents(es) excusés(es) :

- Mme KOCH, Conseillère Municipale de la Ville de Rennes
- M. CRESSARD, Conseiller Municipal de la Ville de Rennes

Convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

26-399 : Administration générale – Adoption du règlement intérieur

L'Article L. 2121-8 du CGCT stipule que le Conseil Syndical doit établir son Règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur annexé au présent rapport est voté pour la durée de la mandature. Toutefois, il pourra évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus du syndicat.

Les membres du comité syndical approuvent le règlement intérieur du syndicat.

La séance est levée à 15h05

Publié et affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président
Yannick NADESAN

Date d'affichage :